

**Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean Est
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE**

Labrecque, le 1^{er} décembre 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 1^{er} décembre 2025 à 19h, à l'Hôtel de ville.

PRÉSENTS :

Mme.	Marie-Josée Larouche	mairesse
M.	Bobby Côté, conseiller	siège n° 1
M.	Clément Mailloux, conseiller	siège n°2
M.	Robin Gauthier, conseiller	siège n° 3
Mme	Marguerite Potvin, conseillère	siège n° 4
Mme	Annick Bouchard, conseillère	siège n° 5
Mme	Lucie Boivin, conseillère	siège n° 6

ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Robin Ratthé, directeur général et greffier-trésorier

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM

À 19 : 00, la mairesse, Marie-Josée Larouche, préside et après avoir constaté quorum, déclare la séance ouverte.

173-25

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque adopte le projet d'ordre du jour.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture et adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 8 septembre 2025, du 1^{er} octobre 2025 ainsi que du 10 novembre 2025
4. Lecture et suivi à la correspondance
5. Déclaration de conflits d'intérêts pour la séance
6. **Administration et développement**
 - 6.1 Approbation des comptes du 01 au 30 novembre 2025
 - 6.2 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026
 - 6.3 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - 6.4 Nomination maire suppléant ou mairesse suppléante
 - 6.5 Nomination des conseillers au sein des divers comités de la municipalité
 - 6.6 Nomination d'un substitut au conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est
 - 6.7 Nomination d'un représentant à la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Nord
 - 6.8 Nomination d'un représentant à la Régie incendie secteur Nord
 - 6.9 Adoption budget 2026 Régie intermunicipale du parc industriel du secteur Nord
 - 6.10 Adoption budget 2026 Régie intermunicipale en sécurité incendie secteur Nord
 - 6.11 Motion de félicitations préfet MRC de Lac-Saint-Jean-Est
7. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 7.1 Demande d'autorisation CPTAQ – Sablière Régis Privé
 - 7.2 Subvention municipale de vidange de fosse septique
8. **Travaux publics, bâtiments et espaces verts**
 - 8.1 Campagne de sensibilisation sur la sécurité routière
 - 8.2 Autorisation d'installation de lampadaires de rue
9. **Varia :**

10. Rapport des comités
11. Période de questions citoyennes
12. Levée de la séance ordinaire

174-25

**3. EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
DES SÉANCES ORDINAIRES DU 8 SEPTEMBRE 2025, DU 1^{er} OCTOBRE
2025 AINSI QUE DU 10 NOVEMBRE 2025**

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du 8 septembre 2025, du 1^{er} octobre 2025 ainsi que du 10 novembre 2025;

Considérant que les procès-verbaux des séances ordinaires du 8 septembre 2025, du 1^{er} octobre 2025 ainsi que du 10 novembre 2025 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du Conseil, dans les délais prévus par la Loi, soient approuvés tels que rédigés;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'exempter la directrice générale secrétaire-trésorière de lire les minutes des séances du 8 septembre 2025, du 1^{er} octobre 2025 ainsi que du 10 novembre 2025; et d'adopter les procès-verbaux du 8 septembre 2025, du 1^{er} octobre 2025 ainsi que du 10 novembre 2025.

ADOPTÉE

4. LECTURE ET SUIVI À LA CORRESPONDANCE

4.1 Chantale Brassard et Carl Lacouline du 3055 rue Principale manifestent leur intérêt pour l'acquisition d'une portion de terrain vacante de 10' appartenant à la municipalité à l'arrière de leur propriété.
Le dossier sera évalué et à suivre.

4.2 Mario Simard et Nathaly Lemieux sont intéressés à acquérir le terrain du côté nord adjacent à leur propriété du 2955 rue Principale, d'une superficie de 4020 pi².
Le dossier sera également évalué et à suivre.

4.3 Mme Francine Fortin demande à ce que l'affiche indiquant le nom de rue « Chemin des Vacanciers » soit plus grosse et à un meilleur endroit.
La pancarte a été déplacée et une amélioration est constatée.

4.4 La Municipalité de l'Ascension transmet une motion de félicitations aux membres du conseil municipal qui ont été élus lors des élections du 2 novembre 2025.

5. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA SÉANCE

La mairesse demande si des conseillères ou conseillers ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour.

Aucun conflit à déclarer.

6. ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT

175-25

6.1 APPROBATION DES COMPTES DU 01 AU 30 NOVEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Le conseiller robin Gauthier
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

D'autoriser des déboursés du fond général de la Municipalité de Labrecque pour une somme totalisant 128 709.85\$ (paiements émis 6 520.47\$ et comptes à payer 122 189.38\$).

ADOPTÉE

176-25

6.2 CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026

Considérant que l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil municipal doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier des ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026. Ces séances se tiendront le lundi à 19 h:

12 janvier	06 juillet
02 février	17 août
02 mars	14 septembre
13 avril	05 octobre
04 mai	02 novembre
01 juin	07 décembre

ADOPTÉE

177-25

6.3 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que les élus(es) sont dans l'obligation de remplir le formulaire des intérêts pécuniaires chaque année ainsi que le registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantage reçu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres du conseil suivants :

Madame Marie-Josée Larouche
Monsieur Bobby Côté
Monsieur Clément Mailloux
Monsieur Robin Gauthier
Madame Marguerite Potvin
Madame Annick Bouchard
Madame Lucie Boivin

Ont tous déposés le formulaire des intérêts pécuniaires ainsi que le registre des déclarations de réception de marque d'hospitalité ou d'avantages reçus.

ADOPTÉE

6.4 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT OU MAIRESSE SUPPLÉANTE

Considérant que la municipalité doit nommer un maire suppléant pour agir au sein du conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ainsi qu'au sein de la municipalité en cas d'absence de la mairesse ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque nomme à tour de rôle les conseillers et conseillères à agir comme maire suppléant en fonction des dates suivantes :

Bobby Côté :	1 ^{er} décembre 2025 au 31 mai 2026 ;
Clément Mailloux :	1 ^{er} juin 2026 au 30 novembre 2026 ;
Robin Gauthier :	1 ^{er} décembre 2026 au 31 mai 2027 ;
Marguerite Potvin :	1 ^{er} juin 2027 au 30 novembre 2027 ;
Annick Bouchard :	1 ^{er} décembre 2027 au 31 mai 2028 ;
Lucie Boivin :	1 ^{er} juin 2028 au 30 novembre 2028 ;
Bobby Côté :	1 ^{er} décembre 2028 au 31 mai 2029 ;
Clément Mailloux :	1 ^{er} juin jusqu'à l'élection municipale 2029.

ADOPTÉE

6.5 NOMINATION DES CONSEILLERS AU SEIN DES DIVERS COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant que plusieurs comités de la municipalité doivent être représentés par les membres du conseil municipal ;

Considérant que les membres du conseil municipal ont signifié leurs intérêts pour les différents comités existants et nouveaux comités ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal dépose le présent tableau dans lequel sont identifiés les membres du conseil municipal avec les différents comités de la municipalité à lesquelles ils sont affectés :

Bobby Côté :
➤ Corporation de développement ;
➤ Maison des jeunes ;
➤ Village de pêche
Clément Mailloux :
➤ Régie incendie ;
➤ Sûreté du Québec ;
➤ Sécurité civile ;
Robin Gauthier :
➤ Gouvernance ;
➤ Loisirs ;
Marguerite Potvin :
➤ Association pour la protection du Lac Labrecque ;
➤ Comité école ;
➤ Municipalité nourricière ;
Annick Bouchard :
➤ Urbanisme ;
➤ Bibliothèque ;
➤ Gouvernance ;
Lucie Boivin :
➤ Ressources humaines ;

➤ Immeubles municipaux ;
➤ F.A.D.O.Q.
➤ Festival country ;

ADOPTÉE

180-25

6.6 NOMINATION D'UN SUBSTITUT AU CONSEIL DE LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

CONSIDÉRANT QUE l'article 210.24 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* prévoit que le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) se compose du maire de chaque municipalité locale dont le territoire est compris dans celui de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce même article prévoit également qu'en cas d'absence, d'empêchement, de refus d'agir du maire ou de vacances de son poste, le maire de la municipalité locale est remplacé au conseil de la MRC par un substitut, que le conseil de la municipalité locale désigne parmi ses membres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil de la municipalité de Labrecque nomme Robin Gauthier à titre de substitut au conseil de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

ADOPTÉE

181-25

6.7 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE INTERMUNICIPAL DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR NORD

Considérant que le conseil municipal doit nommer un représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie du parc industriel du secteur Nord ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque nomme madame Marie-Josée Larouche à représenter la municipalité de Labrecque au sein du conseil d'administration de la Régie du parc industriel du secteur Nord ;

ADOPTÉE

182-25

6.8 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA RÉGIE INCENDIE SECTEUR NORD

Considérant que le conseil municipal doit nommer un représentant de la municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie incendie du secteur Nord ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal de Labrecque nomme monsieur le conseiller Clément Mailloux à représenter la municipalité de Labrecque au sein du conseil d'administration de la Régie incendie du secteur Nord.

ADOPTÉE

183-25

6.9 ADOPTION BUDGET 2026 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR NORD

Considérant que la municipalité a reçu les prévisions budgétaires 2026 de la *Régie du parc industriel du secteur nord*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2026 de la *Régie intermunicipale du parc industriel du secteur nord* pour un montant 62 660.00 \$.

La quote-part de la municipalité de Labrecque est au montant de 11 103.00 \$ et elle sera payée en un versement.

ADOPTÉE

184-25

6.10 ADOPTION BUDGET 2026 RÉGIE INTERMUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR NORD

Considérant que la municipalité a reçu les prévisions budgétaires 2025 de la *Régie intermunicipale en sécurité incendie - secteur nord*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Clément Mailloux
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Que le conseil municipal accepte les prévisions budgétaires 2026 de la *Régie intermunicipale en sécurité incendie - secteur nord* pour un montant de 798 287.00 \$.

La quote-part pour la *municipalité de Labrecque* est au montant de 121 260.00 \$ et elle sera payée en deux (2) versements.

ADOPTÉE

185-25

6.11 MOTION DE FÉLICITATIONS PRÉFET MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST

CONSIDÉRANT que la MRC de Lac-Saint-Jean-Est a procédé à l'élection à la préfecture lors de la séance régulière du Conseil;

CONSIDÉRANT que M. **Louis Ouellet**, maire de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, a été **réélu préfet** de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour un nouveau mandat, témoignant de la confiance renouvelée des membres du Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal adresse ses plus sincères félicitations à M. **Louis Ouellet** pour sa réélection à titre de préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

QUE la présente résolution soit transmise à M. Ouellet ainsi qu'à la MRC de Lac-Saint-Jean-Est en signe de reconnaissance et d'appui à son mandat.

ADOPTÉE

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

186-25

7.1 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – SABLIÈRE RÉGIS PRIVÉ

Considérant que monsieur Régis Privé désire renouveler l'autorisation auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) ;

Considérant que monsieur Privé a mandaté le groupe-conseil AGRI VERT pour refaire une demande d'autorisation à la CPTAQ pour renouveler son exploitation de sablière ;

Considérant que sa demande n'est pas présentement conforme à la réglementation municipale en vigueur mais qu'un projet de règlement visant à rendre conforme la demande a été adopté par le conseil municipal le 10 novembre 2025 (Projet de règlement N° 245-25) ;

Considérant que le Comité Consultatif d'Urbanisme a étudié la demande d'autorisation selon les critères établis à l'article 62 de la Loi sur la protection et des activités agricoles du Québec ;

Considérant que la demande n'implique pas une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté
APPUYÉ PAR : M. Le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque appuie la demande d'autorisation de monsieur Régis Privé qui sera présenté à la CPTAQ concernant la continuité de son exploitation de sablière sur le lot 5 849 502, et ce, sur une superficie visée de 4.2 hectares.

ADOPTÉE

187-25

7.2 SUBVENTION MUNICIPALE DE VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE

Considérant que les propriétaires d'installation septique sont obligés de faire vidanger leur fosse septique par la réglementation de la RMR Lac-Saint-Jean ;

Considérant que ceux-ci doivent payer le service de vidange directement sur le compte de taxes annuellement selon leur affectation permanente ou saisonnière ;

Considérant que lorsque les propriétaires doivent vidanger leur fosse septique pour la réfection de leur installation septique en dehors de leur année de vidange, ceux-ci doivent payer en totalité les frais de vidange et aucun crédit ne leur ait accordé par la RMR ou la municipalité ;

Considérant que ceux-ci doivent quand même payer la cotisation annuelle sur leur compte de taxes et doivent obligatoirement continuer leur vidange de leur fosse septique par la suite selon le calendrier établi par la RMR ;

Considérant que ceux-ci paient donc plus que double leurs frais de vidange à ce moment-là puisqu'une vidange totale en dehors du calendrier régulier est de 480.00 \$;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier
APPUYÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil municipal de Labrecque mette en place un programme de subvention venant en aide aux propriétaires qui doivent vidanger leur fosse septique lors d'une réfection de leur installation septique en dehors de la période régulière de vidange, soit :

- Une remise en subvention d'un montant de 200.00\$. Toute demande pour recevoir la subvention doit être transmise au service d'urbanisme pour approbation ;

ADOPTÉE

8. TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

188-25

8.1 CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Considérant que la municipalité de Labrecque, en collaboration avec l'Association pour la protection du lac Labrecque doit installer et désinstaller les bouées de sensibilisation sur le lac Labrecque chaque année ;

Considérant que les bénévoles de l'Association pour la protection du lac Labrecque ne voulaient plus prendre leur propre embarcation pour effectuer le travail ;

Considérant que le conseil municipal de Labrecque avait pris la décision en plénière d'acheter un ponton usagé afin de faire le travail nécessaire à l'installation des bouées sur le lac Labrecque ;

Considérant que le ponton pourra servir pour d'autres activités sur le lac Labrecque ;

Considérant que les membres de l'Association pour la protection du lac Labrecque ont recherché activement un ponton et ce dernier a été trouvé lors de la même journée que le conseil du mois d'octobre 2025 ;

Considérant que la résolution n'a pu être prise par le conseil municipal cette journée-là, le 1^{er} Octobre journée de la dernière séance du conseil.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Lucie Boivin
ET APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque entérine officiellement l'achat d'un ponton usagé de 20' avec remorque et moteur inclus pour la somme de 8000.00 \$ à un particulier.

Monsieur Robin Ratthé est mandaté pour immatriculer la remorque au nom de la municipalité de Labrecque.

ADOPTÉE

189-25

8.2 AUTORISATION D'INSTALLATION DE LAMPADAIRES DE RUE

Considérant les demandes reçus aux cours des derniers mois pour l'installation de lampadaires de rues;

Considérant que le conseil municipal a analysé les demandes afin d'autoriser ou non l'installation de lampadaire de rue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Annick Bouchard
ET APPUYÉ PAR : M. le conseiller Bobby Côté

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES

Que le conseil municipal de Labrecque autorise monsieur Tommy Larouche, directeur général adjoint et directeur de l'urbanisme, à procéder à l'achat d'un lampadaire de rue et à faire la demande d'installation à Hydro-Québec pour la pose d'un lampadaire sur le chemin de la Rivière Nord, soit sur le premier poteau du chemin.

Monsieur Larouche est également autorisé à faire une demande de déplacement de lampadaire à Hydro-Québec pour relocaliser le lampadaire de l'entrée du Rang 7 Ouest sur le poteau au coin de l'intersection.

ADOPTÉE

9. VARIA :

10. RAPPORT DES COMITÉS

M. le conseiller Clément Mailloux fait un bref résumé des statistiques 2025 au niveau du secteur nord. Il y a eu 115 sorties par rapport à 96 en 2024, principalement causées par de fausses alarmes commerciales ainsi que des fils électriques au sol.

Mme la conseillère Lucie Boivin invite à l'événement de clôture des festivités du centenaire le 6 décembre prochain à l'église avec le spectacle de Jason Hudon et la pièce de théâtre la route des Légendes.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Madame la mairesse répond aux questions des citoyens.

190-25

12. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme la conseillère Marguerite Potvin
APPUYÉ PAR : M. le conseiller Robin Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

De lever l'assemblée à 19h30.

ADOPTÉE

Marie-Josée Larouche, mairesse

Robin Ratthé, directeur général, greffier-trésorier